

# COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N° 197.

VENDREDI.

19 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 18 novembre.

— M. Delhaise-Lesire demande cinquante volontaires, destinés à former une compagnie sous le dénomination de *Corrioule*, et à marcher sur Maestricht et partout où la patrie aura besoin de ses services.

S'adresser rue Haute-Marcelle, chez M<sup>me</sup> veuve Lesire.

— On nous écrit de Champion que les habitans de cette commune ont reçu avec appareil leur nouveau bourgmestre, M. Henriette; cette preuve d'estime et d'attachement donnée à ce dernier par ses concitoyens fait l'éloge le plus complet de ce magistrat.

— Nous croirions manquer à la reconnaissance que nous devons aux généreux défenseurs de notre liberté, si nous ne signalions à l'admiration publique M. Augustin Philippas de de March' Ovette, dont la valeur et l'adresse ont été des plus funestes à nos adversaires dans notre glorieuse journée du premier octobre. Nos remerciemens, quoique tardifs, n'en mériteront pas moins, j'espère, pour celui qui en est l'objet, l'estime et la gratitude de ses concitoyens. MEURICE.

— On nous écrit de Ciney que M. Schlogel a versé entre les mains de M. Beckers une somme de 126 fr. 16 cent., provenant d'une souscription faite dans la petite commune de Cuslinne.

M. Schlogel est trésorier d'une commission établie à Ciney pour recueillir des secours en faveur des blessés belges.

— Parmi les candidats au trône, il en est déjà un dont l'origine remonte aux temps des croisades, un autre descend même des Romains, dit-on. Comme la nation attache beaucoup d'importance à l'antiquité des races, on avertit ceux que la chose concerne, qu'une bonne récompense est offerte à celui qui, parmi les familles princières ou même nobles, en trouvera une qui remonte au déluge; la récompense sera doublée, si on peut prouver par de bons et valables parchemins une origine plus reculée encore, on n'assigne aux recherches des antiquaires d'autres limites que la création du monde, ce serait trop exiger que d'en demander davantage.

S'adresser au bureau du *Journal de la Belgique* et à tous les agens d'affaires. — Qu'on se le dise.

— *L'Observateur du Hainaut* publie la pièce suivante :

## STATISTIQUE DES JOURNAUX BELGES.

Le *Courrier des Pays-Bas*, le *Vrai Patriote*, le *Courrier de la Meuse*, le *Politique*, le *Journal d'Anvers*, le *Nervien*, sont pour la monarchie.

L'*Emancipation*, l'*Union Belge*, le *Journal des Flandres*, le *Courrier de l'Escaut*, le *Courrier de la Sambre*, le *Journal de Louvain*, le *Belge*, la *Révolution Belge*, le *Journal de Verviers*, et l'*Observateur du Hainaut*, sont pour la république.

Nous croyons devoir faire observer, au sujet de cette statistique, qu'à l'exception du *Courrier de la Meuse* et du *Politique*, les journaux monarchiques ou sont vendus, ou sont devenus les organes de la faction orangiste; nous plaçons au rang des premiers le *Vrai Patriote*, le *Journal d'Anvers*, et parmi les seconds le *Courrier des Pays-Bas* et le *Nervien*.

Quant au *Politique*, on ne peut plus le considérer comme ce qu'il était avant la révolution, ses meilleurs rédacteurs MM. Rogier, Lebeau et Devaux étant absents et dans l'impossibilité de s'en occuper.

## COUP-D'ŒIL SUR LES SÉANCES DU CONGRÈS.

Séance du 16 novembre.

Les orangistes viennent de triompher au congrès national, ils sont parvenus à faire ajourner la proposition de M. C. Rodenbach. Dieu veuille qu'ils aient la prudence de se contenter de cette victoire, et qu'ils étudient bien l'opinion publique avant de courir les chances d'un succès nouveau et plus déci-

sif! L'honorable M. van de Weyer avait cependant énergiquement exprimé la volonté nationale lorsque, dans sa conversation avec le prince d'Orange, il lui déclara qu'il avait perdu toute chance, et qu'il ne pourrait reparaitre en Belgique sans danger lors même que la décision du congrès lui serait favorable. Et cependant ses imbécilles et imprudens partisans osent encore s'agiter et pousser le pays vers la guerre civile, en cherchant à ramener sur le trône un homme doublement odieux. Oui, la guerre civile éclatera le jour où un membre de la famille d'Orange sera appelé à nous gouverner: qu'on y réfléchisse donc, et que l'on voie si l'on veut compromettre en peu d'heures toute notre glorieuse révolution. On ne doit pas conserver le moindre doute à ce sujet; si le drapeau orange venait encore nous insulter, les provinces reprendraient à l'instant leurs couleurs, et se constitueraient indépendantes jusqu'à ce qu'elles soient parvenues à expulser cet étendard de déshonneur et de honte éternelle.

Les orangistes sont parvenus à faire ajourner la proposition de M. Rodenbach, il est curieux d'examiner les motifs qu'ils ont fait valoir.

Le premier, c'est la nécessité de statuer avant tout sur la forme du gouvernement.

Le deuxième, d'éviter, en déclarant la déchéance des Nassau, de compromettre le salut des villes de Maestricht et d'Anvers, encore occupées par les Hollandais.

MM. Pirson, de Robaulx, Lebeau, l'abbé de Foere, de Stasart, ont vainement combattu ces futiles objections. Et pour quoi, avant toute autre discussion, le congrès national, répondant à la voix du peuple qui l'interroge hautement, ne proclamerait-il pas que jamais, et sous quelque forme de gouvernement que ce soit, un membre de la famille des Nassau ne peut être appelé à nous gouverner? C'était une simple question de personnes, dont la solution ne présageait rien sur celle de la forme du gouvernement, soit monarchique, soit républicain, puisque nous ne voudrions pas plus du prince d'Orange comme président que comme roi.

M. Forgeur s'est tant soit peu fourvoyé en soutenant l'opinion contraire; il a été jusqu'à dire qu'il n'ambitionnait pas l'avantage d'une vaine popularité. Et qui donc lui offre cette popularité, qu'il paraît si peu priser? La nation exige de lui qu'il s'acquitte de son mandat, qu'il fasse droit à ce qu'elle réclame pour maintenir ses libertés. S'il trahissait ces devoirs, le mépris et la haine de ses concitoyens, voilà ce qu'il ne pourrait éviter; de même qu'il jouirait de leur estime s'il se montrait député consciencieux et indépendant. Voilà les deux alternatives, M. Forgeur doit choisir, et ne pas se montrer si dédaigneux de la dernière.

M. Forgeur est bien jeune, a bien peu d'expérience des affaires, pour oser proclamer un tel mépris de l'opinion. Nous l'engageons à se modérer et à ne pas compromettre en peu de jours une réputation honorable. Le pays contemple ses députés, la presse signale inflexiblement ceux qui s'écartent de la ligne de leurs devoirs. Qu'il se rappelle l'exemple de M. de Meulenaere et des suites de sa motion tendant à envoyer un huissier au-devant du gouvernement provisoire.

M. Jottrand a été bien plaisant quand il a demandé à M. van de Weyer si le prince d'Orange s'était justifié de sa conduite à Anvers. M. Jottrand n'a pas encore une allure bien déterminée, on prétend que le *Courrier des Pays-Bas* réclame presque tous ses soins.

Le second motif employé pour faire ajourner la proposition de M. Rodenbach est encore plus futile que le premier, et nous ne pouvons nous expliquer comment la majorité de nos députés a pu s'y laisser prendre.

On craignait, disait-on, qu'une discussion concernant l'exclusion de la famille de Nassau ne compromît la sûreté



des villes de Maestricht et d'Anvers. C'était reconnaître ainsi que la majorité était prête à adopter la proposition de M. Rodenbach; c'était décréter ce dont cependant on demandait l'ajournement, et exposer ces deux villes aux dangers auxquels on voulait les soustraire. En effet, n'est-ce pas dire aux Hollandais : nous avons ce projet et nous l'exécuterons; cependant nous attendrons votre départ. Les Hollandais ne pourraient-ils pas à bon droit considérer cette manière d'agir comme une véritable dérision, et agir tout comme on craint qu'ils ne le fassent lorsque la chose sera décrétée.

M. Destouvelles, répondant à M. de Robaulx, qui attribuait à un sentiment de peur l'avis de ceux qui demandaient l'ajournement s'est écrié *qu'on ne pouvait supposer ce sentiment au congrès*. Ce langage est peu d'accord avec celui que tenait l'honorable député lorsqu'il préconisait les avantages du scrutin secret, disait et qu'il y avait quelquefois du danger à exiger un vote à haute voix. (Séance du 13 novembre.) Est-ce que par hasard M. Destouvelles aurait moins peur des Hollandais que de ses concitoyens?

*Correspondance particulière du Courrier de la Sambre.*

Depuis quelques jours il circule dans Bruxelles des bruits qui, s'ils sont fondés, ne sont pas très-honorables pour M. de Potter.

Il s'est plaint, dit-on, d'avoir signé depuis six semaines, comme membre du gouvernement provisoire, des actes contraires à ses principes.

Ayant échoué de ce côté, il fit des démarches auprès de quelques députés, qui, loin de sympathiser avec lui, essayèrent de le ramener à des principes plus analogues aux besoins actuels des Belges.

On ajoute que M. de Potter, trompé dans son attente, donna sa démission; on sait en quels termes et avec quels égards pour ses respectables collègues et pour le congrès.

On dit maintenant qu'il est parti pour Paris, où il se propose, sans doute, de donner à l'opinion le coup de fouet dont il parla à MM. les députés.

Il pourrait se faire cependant que, là même, il reçut un dernier coup de pied de sa divinité chérie, l'opinion. M. de Potter ne serait pas la première lumière éclipée en un instant. Lorsqu'on se croit nécessaire et qu'on veut être envisagé comme tel, on devient bientôt inutile. Nous souhaitons que l'ambition n'entre pour rien dans les projets de M. de Potter, nous le souhaitons plus encore pour lui-même que pour la nation belge. Elle sait rendre justice au mérite, mais elle ne veut pas devenir le jouet du caprice, ou de l'orgueil.

Le *Courrier des Pays-Bas* rend compte dans sa feuille d'aujourd'hui d'un projet de réunion à la Belgique des provinces rhénanes, sous la souveraineté du roi de Saxe, en donnant à la Prusse la Saxe pour indemnité.

A ce sujet nos lecteurs verront avec plaisir l'extrait d'une lettre écrite de Paris à l'un de nos abonnés, sous la date du 14 octobre dernier.

« Outre les deux plans, il en a existé un troisième cher à la Prusse, indifférent à l'Angleterre, hostile à la France. Il se peut qu'on le remette sur le tapis, et qu'on lui cherche des partisans parmi vous.

« Il consisterait à vous réunir aux provinces prussiennes du Rhin, sous le règne de Frédéric co-régent actuel de Saxe, en donnant à la Prusse la Saxe pour indemnité. Prenez-y garde : il y a, dans cet agrandissement, quelque chose de précieux avec d'autant plus de raison qu'on ne manquerait pas de vous offrir l'appât de la garantie prussienne pour l'observation du traité de commerce que le nouvel état ferait avec la Hollande. Mais, bien que la France ne puisse résister au vœu qu'émettrait dans ce sens le congrès belge, il est sensible que la chose ne serait aucunement de son goût. Vous en comprenez aisément les raisons sans que je les dise. Du reste, votre assemblée ne peut pas prendre l'initiative d'un tel projet; il faudrait que les autres puissances le lui présentassent, comme ayant reçu leur assentiment

à l'avance, et cela excède les limites qu'elles ont tracées à leur médiation : d'autre part, il ne suffirait pas pour cela du concours des trois puissances. La Prusse et l'Autriche devraient être consultées. Celle-ci qui vient de vous envoyer son plus habile diplomate M. de Viseenberg, s'y opposerait fortement à ce que l'on croit ici. »

Bruxelles, 18 novembre.

CONGRÈS NATIONAL. — Séance du 17.

PRÉSIDENT DE M. SURLET DE CHOKIER.

M. van Dorn signale une inexactitude dans la rédaction; elle est rectifiée.

M. Barthélemy demande qu'on fasse mention au procès-verbal de l'adhésion de M. van de Weyer à la déclaration du gouvernement provisoire.

M. le secrétaire lui fait observer que cette mention est insérée.

La rédaction du procès-verbal est approuvée.

M. Toussaint fait hommage au congrès d'un discours sur le sénat, etc. (Dépôt à la bibliothèque.)

M. De Langhe invité de faire un rapport au nom de la 7<sup>e</sup> section pour la vérification des pouvoirs, informe le congrès qu'il vient seulement de recevoir les pièces.

M. de la Haye, au nom d'un des bureaux de vérification, propose l'admission de M. d'Ayeneux élu au district de Marche. (Adopté.)

M. Ch. de Brouckere, organe de la section centrale, fait son rapport sur la proposition de M. de Celles, qui consiste dans les deux points suivans : 1<sup>o</sup> déclarer l'indépendance de la Belgique; 2<sup>o</sup> déclarer que le congrès ne se séparera point avant d'avoir assuré la liberté de la Belgique.

Une partie des membres de la 1<sup>re</sup> section a demandé la priorité pour la question de la réunion à la France.

La grande majorité de toutes les sections et la section centrale ont jugé que la 2<sup>e</sup> partie de la proposition de M. de Celles était inutile.

Un amendement a été proposé; la section centrale conclut à ce que la 1<sup>re</sup> partie de la proposition qui ne préjuge rien pour le Luxembourg et laisse tout entière la question relative à ce pays, soit adoptée.

M. Pirson annonce qu'il n'a jamais demandé la réunion à la France; mais comme il ne veut voter sur l'indépendance de la Belgique qu'après l'exclusion des Nassau, il suspend son vote sur la proposition actuelle; car, dit-il, si cette famille devait revenir parmi nous je ferais le sacrifice de notre indépendance pour appartenir plutôt à un autre souverain, et si cette assemblée se prononçait pour le prince d'Orange le peuple aurait bientôt brisé..... (à l'ordre! à l'ordre! murmures de toutes parts.)

M. le président. Il ne faut pas que l'on se persuade que cette assemblée puisse se laisser intimider par une faction du peuple belge. (Bravvo! bravo!)

M. Pirson. Je dis brisé, et je m'explique bien vite (on rit), brisé de la même manière que l'ont été la loi fondamentale, la constitution de l'an VIII, le consulat à vie, etc., en France. Je suis bien certain que des lettres ont été écrites en faveur du prince d'Orange (on rit de nouveau); je n'ai pas peur qu'il soit élu, mais dans l'incertitude je dois suspendre mon vote jusqu'à ce que la déchéance de l'ex-roi et l'incapacité des membres de sa famille soient prononcées.

M. Destrievaux propose au congrès de demander au gouvernement provisoire communication des pièces qu'il peut posséder relativement au grand duché de Luxembourg, et de suspendre la discussion sur la motion de M. de Celles jusqu'après la communication de ces pièces.

M. de Robaulx propose ensuite un amendement consistant à ajouter au premier paragraphe de la proposition de M. de Celles, ces mots : « sauf les relations du grand duché de Luxembourg avec la diète germanique. » Il s'engage sur ces relations et sur la proposition de M. Destrievaux, une discussion qui dure plusieurs heures, souvent avec vivacité, bruit et même un peu de confusion; enfin M. Destrievaux retire sa proposition.



L'amendement de M. de Robaulx est adopté.

M. le président veut aller aux voix, sur le premier paragraphe de la proposition de M. de Celles qui en a retiré la 2<sup>e</sup> partie, mais MM. Jottrand et van de Weyer font observer qu'il n'a rien été dit sur la question principale.

En conséquence, la question de la déclaration de l'indépendance de la Belgique, proposée par M. de Celles, sera discutée demain. La séance est levée et ajournée à demain midi.

Sur le rapport de M. l'administrateur général des finances ; Revu l'arrêté du 21 octobre dernier (bulletin n<sup>o</sup> 15) ;

Attendu que les renseignements déjà recueillis sur les approvisionnements de céréales existant en Belgique, établissent que non-seulement ils suffisent amplement pour assurer les besoins de la consommation, mais qu'en général ils en excèdent de beaucoup la proportion présumée ;

Attendu cependant que, malgré cette abondance, des circonstances passagères en maintiennent sur les marchés le prix à un taux élevé,

Arrête :

Tout en maintenant les prohibitions de l'arrêté prémentionné du 21 octobre dernier et à dater de la publication du présent arrêté, la perception des droits fixés à l'importation par la loi du 24 mars 1826 n<sup>o</sup> 14 sur les grains ainsi que par le tarif du 26 août 1822 n<sup>o</sup> 39 sur les autres céréales comprises sous cette dénomination, ou sur les farines et moutures de toute espèce, est provisoirement suspendue, ces importations rendues libres et affranchies de tout impôt à l'entrée, jusqu'à ce que le cours des mercures en ramène le prix à un taux où l'intérêt et la prospérité de l'agriculture exigeraient que cette suspension fût rapportée.

Ces importations ne seront assujetties qu'à la simple formalité et sans frais d'une déclaration de balance.

L'administrateur général des finances est chargé, etc.

— On écrit d'Anvers :

« Des combats assez vifs ont eu lieu entre les troupes citoyennes et l'armée hollandaise dans les environs de Breda. Il paraît que les troupes royales se sont fait battre comme de coutume, et qu'elles ont fait des pertes considérables.

« Il ne discontinue pas de nous arriver des troupes belges ; notre ville regorge de militaires de l'armée citoyenne. On forme encore ici un nouveau corps sous le nom de *légion d'Anvers*, composé d'hommes pris au hasard parmi les individus qui se présentent.

« Tous les Belges qui avaient des emplois en Hollande et ceux qui étaient restés au service de l'ancien gouvernement viennent d'être démissionnés.

« Ceux qui avaient leur domicile fixe en Hollande jouiront de la moitié de leur traitement.

« On prendra pour les remplacer les Hollandais qui avaient des emplois en Belgique et qui ont été obligés de les quitter par les circonstances. »

— Il a plu à S. M. de remettre à la disposition du lieutenant-général baron Chassé trente-deux décorations de l'ordre militaire de Guillaume, comme une marque de satisfaction pour les services rendus à la patrie lors du bombardement d'Anvers, S. Exc. en a distribué neuf aux officiers qui se sont le plus distingués dans cette affaire.

On apprend que le général lui-même a été décoré par S. M. pour ses services rendus à la patrie, de la grande croix militaire de Guillaume.

Le 9 de ce mois, un détachement belge de 11 hommes s'est dirigé sur Baarle, et a surpris dans la grange du sieur Kerkhof 16 cuirassiers, en a blessé cinq et fait un prisonnier avec 16 chevaux et toutes les armes et équipemens. Le détachement est rentré le même jour à Turnhout.

— Nous tenons de source certaine que de fortes commandes de houille ont été faites à nos exploitations pour Schiedam. (Emanci.)

— On nous écrit de Rouliers, 15 novembre, que l'on vient de traiter le *Courrier des Pays-Bas* avec la même rigueur qu'à Mons et à Liège. Les choses se sont passées avec cérémonie :

c'est au milieu de la place publique et en présence d'un grand nombre de curieux qu'il a été livré aux flammes. *Idem.*

Ostende, 15 novembre.

Depuis trois jours une frégate et deux bricks hollandais armés, croisent devant notre port. Nos amateurs de pêche ont été d'abord fortement alarmés, ils craignaient que l'on ne dirigeât leurs chaloupes alors en mer, sur Flessingue, mais elles sont rentrées dans le port sans molestation. Néanmoins cette circonstance porte un grand préjudice à notre pêche ; toutes les chaloupes sont retenues dans le bassin, par suite du bruit de blocus de notre port ; nous ignorons si cette chose est vraie. Il est pénible de voir que pour une circonstance aussi majeure, l'autorité néglige d'informer le commerce. (Emanicipation.)

Proclamation du général Daine, à l'armée.

« Etant informé que le commandant supérieur de la forteresse de Maestricht veut, contre le droit des gens, faire revêtir des soldats de sa garnison d'autres costumes que ceux qu'ils ont droit de porter d'après les réglemens, et cela dans l'intention de tromper son ennemi, je prévient que tout militaire, sans distinction de grade, appartenant à l'armée hollandaise, ou agent convaincu d'intelligence avec elle, fait prisonnier en sarrau ou autre costume, sous lequel il chercherait à se déguiser, sera considéré comme espion et fusillé dans les vingt-quatre heures.

« Venloo, le 12 novembre 1830.

« Le général commandant en chef l'armée de la Meuse, DAINE. »

Aux braves habitans de Venloo.

Vous aussi, vous avez bien mérité de la patrie en combattant pour elle valeureusement dans l'assaut d'hier, et contribué à la victoire remportée sur vos insolens et lâches oppresseurs. Un devoir vous reste à remplir : celui de l'humanité. Que ce même peuple, indomptable au combat, se montre généreux après la victoire, et secoure même les blessés ennemis que je laisse sous sa sauve-garde jusqu'à leur guérison. Recevez mes hommages de reconnaissance. *Vive les Belges ! Vive la liberté !*

Le général commandant en chef l'armée de la Meuse, DAINE.

— Voici quelques détails sur Maestricht, le 15 novembre :

« La ville de Maestricht est toujours dans la même position ; tantôt ouverte, tantôt fermée ; cependant les communications sont beaucoup plus libres depuis que le commandant de la place, Brade, le Hudson-Lowe de Maestricht, n'a plus la surveillance des portes. Cet homme avait une grossièreté à lancer à la tête de chaque passant ; il se plaisait à vexer les habitans les plus paisibles. Il est fâcheux qu'il n'ait pas conservé ces fonctions quinze jours de plus, il eût suffi, à lui seul, pour soulever la population tout entière ; il n'est pas un habitant qui ne lui vouât la plus grande haine.

« Les travaux de défense se continuent avec activité ; tous les corps de garde sont entourés de palissades, de crainte sans doute que la bourgeoisie n'essaie de les désarmer ; de cette manière la garde peut tirer sur le peuple sans qu'on puisse l'atteindre. Le pont va également être fermé de chaque côté par des palissades, pour assurer le service de quatre pièces de canons qui sont placées au milieu et braquées contre le faubourg St.-Pierre. Enfin c'est une chose curieuse que de voir tous ces préparatifs ; les plus anciens bourgeois disent n'avoir jamais vu Maestricht dans pareil état. La garnison est tremblante. Le bruit de la prise de Venloo, qui circule malgré toutes les précautions de nos généraux, achèvera de la démoraliser. »

— MM. les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Stavelot ont renoncé à toute espèce de traitement.

— Une grande insubordination paraît régner dans les troupes prussiennes cantonnées à Néau, à quelques lieues de Verviers. On rapporte que plusieurs officiers ont été tués par leurs soldats. (Courrier de la Meuse.)

— On a reçu hier ici une lettre d'Aix-la-Chapelle, qui annonce que les troupes prussiennes ont quitté cette ville pour se diriger vers l'intérieur. (Journal de Verviers.)



Nous apprenons que la place de Wesel (Prusse) est mise en état de guerre. On a rasé tous les arbres et jardins qui l'entouraient. On assure qu'il y a eu des troubles du côté de Trèves. Nous ne savons de quelle nature sont ces troubles.

— Les habitans de Belœil, ayant lu dans le *Courrier des Pays-Bas* du mardi 9 novembre, que leur curé demandait pour son église un *clerc-orangiste*, se portèrent en foule au presbytère pour demander à leur pasteur raison d'une pareille conduite; celui-ci les voyant indignés, les apaisa en leur disant: Mes amis, ne voyez-vous pas que les protes du *Courrier* ayant la jaunisse, voient tout en jaune; c'est *organiste* qu'il faut lire. Les paroissiens, convaincus de la bonté du raisonnement, se retirèrent en riant, mais en jurant contre le journal qui les exposait ainsi à la risée de la Belgique.

(*Observ. du Hainaut.*)

— Les troupes françaises du côté de Valenciennes sont tellement animées qu'on peut à peine les contenir; elles voudraient s'avancer en Belgique et même jusqu'au Rhin.

FRANCE. — Paris, 16 novembre.

La semaine dernière, un solliciteur, désespéré de n'avoir pu parvenir au ministre de l'intérieur, apprend, en questionnant les huissiers, que S. Exc., comme disent ces messieurs, va se rendre chez le roi: une voiture était dans la cour. M. de Montalivet, dit-il au cocher, m'envoie l'attendre dans sa voiture. Quelques minutes après, le ministre se présente et croit, en voyant la place occupée, prendre la voiture d'un autre pour la sienne: le solliciteur le rassure du ton le plus bienveillant, lui explique que, sachant combien les momens de S. Exc. sont précieux à l'état *cum tot sustineas*, etc., il se serait fait un crime de négliger un moyen de les économiser, et au moment où le ministre descendait au Palais-Royal, des personnes de sa connaissance ont remarqué un homme qui le tirait par le pan de son habit. Comme ce moyen d'obtenir audience n'est pas dans l'ouvrage classique de M. Ymbert, nous avons cru devoir, dans l'intérêt du progrès de l'art, le signaler à la classe nombreuse et respectable des solliciteurs. (*Le Temps.*)

— Une dépêche télégraphique, datée de Lille le 14, à huit heures du soir, annonce que M. Bresson est reparti pour l'Angleterre, après la conclusion d'un armistice qui a été approuvé par le gouvernement provisoire de la Belgique.

#### JOURNAUX FRANÇAIS.

— Les nouvelles parvenues de Belgique annoncent un dénouement pacifique. Les Belges ont évité une difficulté qu'on voudrait perpétuer chez nous, sur l'origine du pouvoir. La souveraineté populaire avait créé un gouvernement provisoire. Mais un congrès ayant été convoqué, ce gouvernement est venu abdiquer son pouvoir de fait, dans les mains du congrès qui a seul le pouvoir de droit, et il en a obtenu le renouvellement de son mandat, à titre différent.

C'est qu'on a compris à Bruxelles, par l'exemple de Paris, que la souveraineté du peuple est une grande puissance de droit, et doit elle-même obéir à son ouvrage. C'est qu'il n'y a de véritable souveraineté, hors de contestation, que celle de la loi. C'est qu'on a voulu donner un fondement solide, au lieu d'une base mobile, à la révolution belge. Honneur au bon sens de nos voisins! Méorable leçon pour nos autotopistes, qui ne voient point que la souveraineté de droit est dans les pouvoirs légaux de la charte; et que la souveraineté de fait a cessé par l'abdication de la commission municipale. (*Le Temps.*)

☞ Nous apprenons à l'instant que la société philharmonique de Namur se propose de donner un concert, à la

sainte Cécile, suivi d'une partie de danse. Rien de mieux que de donner un concert, à la suite duquel on fasse une collecte pour les blessés; les veuves et les orphelins; mais nous croyons que rien n'est plus inconvenant pour ce moment que de donner une partie de danse, lorsque la Belgique est encore entourée de périls, et que nos volontaires bravent encore chaque jour la mort pour la cause de la liberté.

## ANNONCES.

578.

A LOUER,

Un très-beau quartier de maître à composer au gré de l'amateur, à qui l'on cédera la maison entière, s'il le désire.

Cette belle et grande maison, située rue de Fer, n° 780, offre, au rez-de-chaussée, deux beaux salons, une place à manger, cabinet, belle et grande cuisine, fournil, buanderie et belles caves; huit chambres à l'étage, cinq chambres mansardes et beaux greniers, une belle et très-grande cour avec remises et écurie pour dix chevaux et deux jolis petits bâtimens détachés.

S'adresser à M. Hock, entrepreneur et propriétaire de ladite maison, y demeurant.

621.

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné Ferdinand-Joseph Mahaux, rentier, apprend avec la plus vive douleur et avec indignation que des bruits sourds et calomnieux se répandent en cette ville dans le but perfide de lui faire perdre l'estime de ses concitoyens, à laquelle il attache un si grand prix.

Pénétré de chagrin de se voir aussi injustement en but à l'adnimadversion et au ressentiment des Namurois, et surtout révolté de se voir si odieusement et si indignement en but à des calomnies d'autant plus perfides, qu'il ne peut parvenir à découvrir l'origine de ces accusations infâmes; il croit devoir à son honneur de déclarer publiquement que jamais et en aucune circonstance il n'a nui à qui que ce soit; que les accusations mensongères dont on veut faire usage pour porter atteinte à une réputation jusqu'à ce jour intacte sont de la plus insigne fausseté, et qu'il est prêt à déposer chez un banquier, ou telle autre personne que l'on désirera, une somme de dix mille francs, dont il fera l'abandon au profit de celui qui pourrait apporter la moindre preuve contre ce qu'il avance aujourd'hui.

Namur, le 17 novembre 1830.

F. J. MAHAUX.

623. A vendre, ensemble ou séparément, deux chevaux de voiture âgés de sept ans.

S'adresser, pour les voir, au château de Soye.

624.

AVIS IMPORTANT.

Le sieur Caras, artiste fumiste, annonce qu'il est à Namur depuis plusieurs jours, qu'il a déjà fait, et notamment chez M. Kinart et chez M<sup>me</sup> Waseige, beaucoup d'opérations suivies de succès dans les cheminées de tout genre, poêles, et fournaux. Devant rester quelque temps ici, il prévient le public qu'il ne demande de salaire qu'en cas de réussite.

S'adresser chez M. Vierset, maître maçon, rempart Ad Aquam.

625. Jolie maison, marché au Beurre, à louer présentement, composée de trois places au rez-de-chaussée, trois au premier et trois au second, réparées à neuf et à la moderne, une cour avec pompes; deux sortes d'eau.

S'adresser pour la connaître, au bureau de cette feuille.

*Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.*

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.